

Environnement

En matière d'environnement, la Communauté de communes vallée de l'Hérault agit en tant que gestionnaire de sites (Natura 2000, Grand Site de France St-Guilhemle-Désert- Gorges de l'Hérault). Elle est aussi partenaire des structures actrices en matière de gestion de la ressource en eau, un travail structurant au regard des évolutions contextuelles en la matière.



Déchets ménagers : collecte, tri et traitement

Cette compétence est exercée dans le but de contribuer à la préservation de l'environnement et dans une optique de développement durable. Elle est exercée en direct par les services de la [communauté de communes pour la collecte en porte à porte des déchets résiduels et des biodéchets](#).

TÉLÉCHARGER



Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service de collecte des
ordures ménagères 2017 - (1.25 Mo)

Pour le tri (points tri et déchèteries) et le traitement, elle est exercée à travers le Syndicat Centre Hérault, regroupant les trois communautés de communes : Vallée de l'Hérault, Lodévois-Larzac et Clermontais.

Service public d'assainissement non collectif

Le système d'assainissement est un équipement obligatoire. Les habitations qui ne peuvent être raccordées à un réseau d'assainissement collectif doivent disposer d'un équipement individuel d'assainissement des eaux usées. On parle alors d'assainissement autonome, ce qu'on appelle habituellement les fosses septiques, même s'il existe d'autres systèmes d'épuration et de traitement.

Pour éviter la pollution, la conformité et le bon entretien de ces installations sont obligatoirement contrôlés par le service public de l'assainissement non collectif. Ce service est assuré par la communauté de communes. 1 600 installations sont contrôlées et suivies.

- ▶ **contrôle technique des installations**
- ▶ **information et conseil aux particuliers**

TÉLÉCHARGER



Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service Spanc 2017 - (650.70

Ko)

Aménagement et gestion des eaux

- ▶ participation aux Schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- ▶ participation aux Commissions locales de l'eau

Protection et mise en valeur de l'environnement

- ▶ **conduite et animation des sites Natura 2000**

Sur le territoire, la communauté de communes est responsable de deux sites d'intérêt européen : « Montagne de la

Mourre et Causse d'Aumelas » et « Gorges de l'Hérault ».

Ces sites font partie du réseau de sites européens Natura 2000

Objectif : préserver la biodiversité et concilier l'activité humaine avec la préservation des habitats et des espèces

[Site dédié N2000](#) ↗


► **actions sur les espaces naturels d'intérêt communautaire**


Vingt-six espaces naturels remarquables ont été recensés sur le territoire (en plus des sites Natura 2000 et du Grand Site de France) en raison de leur intérêt écologique et paysager : bois, garrigues, berges de rivières...


La communauté intervient pour la protection, réhabilitation et mise en valeur de ces espaces.

► **sensibilisation des publics à l'environnement :**

TÉLÉCHARGER

 A la découverte des espaces naturels
- (945.00 Ko)

 A la découverte des paysages - (2.03 Mo)

 A la découverte du patrimoine bâti communal - (2.13 Mo)

Gestion du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault »

Ce site naturel et historique, classé au titre de la loi de 1930, fait l'objet d'une démarche de gestion durable et concertée sous la responsabilité de la communauté. Cette démarche a été reconnue par l'attribution en 2010 du label « Grand Site de France » par le ministère de l'environnement. Le label Grand Site de France a été renouvelé en janvier 2018 pour un périmètre étendu.

- **préservation et restauration du patrimoine historique et naturel**
- **aménagement et gestion des équipements touristiques**
- **régulation de la fréquentation et des flux**
- **information et accueil des visiteurs**
- **amélioration du cadre de vie**

Encadrement de la pratique des activités de pleine nature

La communauté a défini un schéma d'aménagement et de développement des activités de pleine nature. Ce programme a pour but à la fois de renforcer l'offre de loisirs de proximité pour les habitants et l'offre touristique du territoire. L'objectif est également d'orienter les pratiques vers des sites aménagés avec un accueil de qualité afin de réguler la fréquentation des espaces naturels.

Aménagement et entretien de sentiers de randonnée :

Onze circuits de randonnée ont été aménagés

- ▶ aménagement et entretien de sites d'activités
- ▶ site d'escalade du Joncas
- ▶ suivi des activités de loisirs nautiques
- ▶ organisation d'événements sportifs
- ▶ actions de gestion et suivi de la fréquentation

Eau potable et assainissement

Prise de compétence « eau et assainissement »

La loi Notre du 7 août 2015 a fixé l'obligation du transfert des compétences eau et assainissement des communes aux intercommunalités au plus tard au 1er janvier 2020. La communauté de communes Vallée de l'Hérault a décidé de prendre la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2018.

L'objectif est de mutualiser les moyens pour une gestion de service et de réorganisation territoriale en passant de 35 000 autorités gestionnaires à 1 500/3 500, au niveau national. Localement, nous passerons de 12 gestionnaires à 2.

L'eau est une ressource rare et vulnérable sur notre territoire et cela a un impact important sur l'aménagement du territoire. La ressource eau a été identifiée comme un des enjeux majeurs dans le cadre du nouveau projet de territoire de la vallée de l'Hérault.

Les objectifs :

- ▶ préserver la ressource en favorisant les connexions et en réduisant les prélèvements.
- ▶ assurer une même qualité de service à tous les usagers (qualité de l'eau, délais d'intervention, d'information...)
- ▶ accroître les capacités d'investissement et enfin d'apporter un pilotage plus efficace.

Le rôle du conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation se réunit une fois par mois. Il a pour vocation de garantir une transparence sur les recettes encaissées et sur l'affectation budgétaire spécifique à l'eau.

Les décisions restent au conseil communautaire.

En résumé

Assainissement

- ▶ 27 communes en gestion directe (régie) par la Communauté de communes
- ▶ 1 en DSP

Eau

2 autorités organisatrices :

- ▶ La Communauté de communes Vallée de l'Hérault :
 - 16 communes en gestion directe (régie) par le service des eaux
 - 4 en DSP
- ▶ Le SIEVH : 8 communes en gestion directe

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis 2014, la Communauté de communes vallée de l'Hérault se prépare à prendre cette compétence qui a été prise au 1er janvier 2018.

Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux la Gemapi vise à :

- ▶ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès
- ▶ l'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin versant hydrographique
- ▶ la défense contre les inondations et contre la mer
- ▶ la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Gemapi travaille à l'élaboration de plans de gestion pluriannuels qui permettent d'identifier les interventions et les besoins sur cinq ans. Le territoire de la communauté de communes est concerné par trois plans de gestion sur l'Hérault, la Lergue aval et le Lez-Mosson, dont la coordination est assurée par le Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault et le Syndicat du bassin Lez-Mosson.

En 2018, trois actions concrètes ont été réalisées:

- ▶ opération débroussaillage pour la Mosson
- ▶ entretien de la Lergue aval
- ▶ gestion d'un atterrissement sur l'Hérault

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 **CONTACTEZ-NOUS**